

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Objet :

Missions contrôle technique, SPS
et Diagnostic amiante
Rénovation énergétique de l'école
Elémentaire et création d'une 10^{ème}
Classe – Tranches 1 et 2

N° : D – 2025 – 02 – 05 – 04

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludvine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, M. Olivier MONROS à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de retenir les prestataires pour la réalisation des missions de Contrôle Technique, de Coordination Sécurité Protection Santé et le Diagnostic amiante dans le cadre des travaux de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe Tranches 1 et 2.

La Société APAVE a formulé les meilleures propositions pour la réalisation de ces prestations aux tarifs suivants :

Contrôle technique :

Tranche 1 : 5 900.00 € HT – 7 080.00 € TTC

Tranche 2 : 7 240.00 € HT – 8 688.00 € TTC

Mission CSPPS :

Tranche 1 : 2 900.00 € HT – 3 480.00 € TTC

Tranche 2 : 3 600.00 € HT – 4 320.00 € TTC

Diagnostic amiante :

Tranche 1 et 2 : 3 150.00 € HT

Considérant qu'il sera prévu au budget 2025 et suivants le montant des dépenses afférentes à ces missions, Monsieur le Maire propose de retenir la Société APAVE pour leur réalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des présents + 6 procurations, décide :

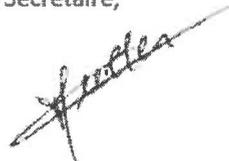
De valider les propositions de la Société APAVE telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe Tranches 1 et 2 et dit que ces montants seront inscrits au BP 2025 et suivants.

Charge Monsieur le Maire de signer tout document administratif, technique ou financier, nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10 FEV. 2025

ID : 034-213401359-20250205-D2025_02_05_004-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 07 FEV. 2025
Et publication ou notification
Du 10 FEV. 2025
Le Maire :

